

par le moyen d'une coopération économique, sociale et culturelle, y compris les aspects éducation et formation, par la mise en commun de ressources économiques, financières, techniques et culturelles. Alimenté par des contributions volontaires, le programme spécial complète les autres programmes de l'Agence et sert à combler les lacunes des autres coopérations bilatérales et multilatérales. Il a pour fonctions l'étude et la mise en oeuvre de projets de développement correspondant à des besoins exprimés par les pays notamment dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de la recherche, de l'agriculture, de la santé et des communications sociales.